

Le Comité d'Entreprise (CE) et les Délégués du Personnel (DP)

Dans peu de temps, les salariés de notre entreprise vont être appelés à voter pour élire leurs représentants au Comité d'Etablissement ainsi que les Délégués du Personnel. Mais qui connaît réellement le rôle de ces instances ?

Les D.P., à quoi ça sert ?

Les Délégués du Personnel ont pour mission de présenter à la direction de l'entreprise les réclamations du personnel dans les domaines suivants :

- Application du code du travail, conventions collectives, accords d'entreprise
- Temps et horaires de travail
- Classifications et coefficients
- Salaires
- Applications des lois et règlements concernant la sécurité du travail, l'hygiène, les conditions de travail

Les DP servent d'intermédiaire entre le salarié et la direction.

Les DP garantissent l'anonymat des réclamations protégeant ainsi les salariés des pressions et sanctions éventuelles que la Direction pourrait exercer sur eux.

Les délégués du personnel peuvent saisir l'inspection du travail dans les domaines dont ils ont la charge.

Les DP, comment ça marche ?

Une réunion à lieu tous les mois pour présenter par écrit les réclamations du personnel, réunion à laquelle participent :

- Les représentants de la direction
- Les délégués du personnel titulaires et suppléants
- Les délégués syndicaux de leur organisation admis à assister les DP. La direction doit répondre par écrit dans les 6 jours.

Le C.E., à quoi ça sert ?

Tout le monde connaît le CE par son rôle le plus visible : la gestion des œuvres sociales (voyages, tickets de cinéma, cadeaux aux salariés, etc.). Ce n'est pourtant pas son rôle le plus important.

En effet, le CE est une entité chargée de représenter les intérêts des salariés dans les domaines d'ordre économique et social face à l'employeur

Dans le domaine économique et financier :

Le CE reçoit des informations et donne son avis sur :

- les résultats économiques
- l'organisation juridique
- le fonctionnement organisationnel

Dans le domaine social :

Le CE se prononce sur les durées et conditions de travail.

L'évolution de l'emploi, les plans de formation, les restructurations, les licenciements...

Afin d'assurer son rôle de défense des intérêts des salariés, le CE a la possibilité de faire des recherches, de demander des expertises ou des études.

Le CE dispose de la possibilité d'engager des procès dans un certain nombre de cas (ex : harcèlement...).

Certaines commissions sont obligatoires : Logement, Formation et Economie.

Elles servent à suivre plus spécifiquement ces domaines cruciaux.

Le CE n'est pas une instance de décision.

L'employeur en dernier lieu reste le seul décideur de sa politique ; le vote du CE est consultatif.

Le CE, Comment ça marche ?

Le CE est composé :

- d'un président nommé par l'employeur,
- de représentants syndicaux nommés par les organisations syndicales,
- des élus titulaires ou suppléants.

Seuls les élus ont le droit de vote lors des consultations du CE.

Le secrétaire, désigné par les élus, organise le travail du CE et fait le lien entre le CE, l'employeur et le personnel. Il établit avec le président l'ordre du jour des réunions.

Après validation par les membres de cette institution, un procès verbal de chaque réunion est largement diffusé aux salariés

	<p>Le comité d'entreprise se réunit mensuellement. En complément, les organisations syndicales expriment souvent via des communiqués (tracts) leur interprétation des débats et leurs opinions sur la situation.</p> <p>Mais alors qui organise les voyages et distribue les cadeaux ? Ce sont les commissions des Œuvres Sociales qui sont présidées par des élus CE et tous les salariés peuvent y participer. Elles proposent des prestations financées par la subvention versée par l'entreprise. Vous le voyez, le rôle premier du CE est de représenter les intérêts des salariés face à l'employeur. Au moment de voter, souvenez-vous que la mission des représentants que vous élirez sera de vous défendre face aux projets de fermeture des sites, de changements de métiers, de réorganisations connues ou à venir.</p>
<p>Notre bilan DP 2009-2012 : Nous avons déposé plus de 150 questions DP sur les thèmes suivants : sécurité, amélioration des conditions de travail, application des accords (Odyssée, télétravail), mutuelle MESE, fiche de paye, transports ...</p> <p>Nos perspectives 2012-2015 : Nous resterons à l'écoute des préoccupations des salariés et continuerons à formaliser et des demandes d'explication ... Cela permet d'obtenir des réponses dans un délai court, du fait des réunions DP mensuelles.</p> <p>A COMPLETER</p>	<p>Notre bilan CE 2009-2012 : FO étant en charge du secrétariat de CE de Sophia, nous avons favorisé : l'emploi de l'assistantat de CE, la préparation intersyndicale des questions, le suivi des publications des comptes-rendus, la surveillance de la bonne gestion des œuvres sociales en proposant que les comptes soient validés par un expert comptable assermenté...</p> <p>Nos perspectives 2012-2015 : FO fera perdurer les bonnes pratiques de gestion opérationnelle du CE. Une attention particulière sera portée sur la qualité des comptes-rendus des CE et sur les délais de publication. Une place importante sera donnée au volontariat des employés pour gérer les œuvres sociales, dans l'intérêt collectif ... A COMPLETER</p>
<p>Pourquoi des syndicats dans les réunions D.P. et CE ? La défense des intérêts des salariés nécessite des ressources et des compétences particulières que les salariés ne peuvent avoir individuellement (compétences dans le domaine social, juridique, économique, communication,...) Ces compétences existent au sein d'une grande organisation syndicale comme FO qui a su s'organiser pour être plus efficace dans la défense des intérêts des salariés, de l'employé au cadre. Nous invitons donc tous les salariés à faire confiance aux élus FO par un vote massif des listes complètes.</p>	

Votez pour la liste des candidats FO en CE et DP, sans rature ni surcharge.

Pensez à vous munir d'un justificatif d'identité pour le présenter au bureau de vote (badge, CI, passeport, permis, ...)

Francine Cano, Sophie Boullot, Laurence Nicolas, Jamilla Benrokia, Emmanuel Reda, David Chapman, Jean-Pierre Bastide, Christine Coisy, Laetitia Masure, Jamel Ouali, Philippe-Emmanuel Brousse, Anne-Claire Vilcoq-Feret, Marc Penicaut, Danielle Braun